

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

CONVOCATION DU 21 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjoint ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mr EVE, Mme ROGER, Mme DRUGEON, Mr DOUASBIN, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme LEMESLE

Absents : Mr THEAULT, Mr TROCHON

Secrétaire : Mme LEMATTE

Présentation du site internet :

Le site internet est en cours de réalisation, une présentation à l'écran est faite aux élus qui demandent les quelques ajustements suivants :

- Ajouter le SAG et le CLIC
- Photos des secrétaires avec leurs domaines d'intervention
- Déchetterie
- Jumelage
- Eglise
- Remplacer « vie communale » par « commune »
- Ajouter « économie » pour les commerces et artisans

Il est convenu que le site pourra être mis en ligne vers le 15 février prochain.

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du BP 2016 : DEL 16-0101

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1, selon lequel l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'exécuter des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 ;

Considérant que le montant des crédits ouverts de la section d'investissement, hors remboursement de la dette en capital, sur l'exercice 2015 était de 998 489.00 € et que le quart de cette somme représente un montant de 249 622.00 € ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 conformément au tableau suivant :

Section d'investissement dépenses :

Compte 2158	8 000 €
Compte 2183	8 000 €
Compte 2184	10 000 €
Compte 2313-128	10 000 €
Compte 2315-101	<u>23 700 €</u>
	59 700 €

Dit que les crédits utilisés seront inscrits au BP 2016 lors de son adoption.

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du BP 2016 (Service eau et assainissement) : DEL 16-0102

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1, selon lequel l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'exécuter des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 ;

Considérant que le montant des crédits ouverts de la section d'investissement, hors remboursement de la dette en capital, sur l'exercice 2015 était de 486 032.00 € et que le quart de cette somme représente un montant de 121 508.00 € ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 conformément au tableau suivant :

Section d'investissement dépenses :

Compte 2158	2 000 €
Compte 2315-21	5 000 €
Compte 2315-22	5 000 €
Compte 2315-24	<u>20 000 €</u>
	32 000 €

Dit que les crédits utilisés seront inscrits au BP 2016 lors de son adoption.

Résiliation du bail commercial :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Letellier informant son intention de résilier le bail commercial rue de la Gendarmerie.

Ce local ne sera pas remis en location. Il est prévu d'en récupérer une partie pour l'aménagement futur des toilettes publiques.

Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage : DEL 16-0104

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 100.00 € au Comité de Jumelage de La Haye-Pesnel.

Autres demandes de subvention :

- Collège Louis Beuve : Les membres de la Junior association sollicitent une subvention pour l'organisation d'une découverte des métiers. Le projet choisi est de visiter des entreprises en Bretagne. Les élus donnent un accord de principe et souhaitent avoir un budget financier pour déterminer le montant.
- Lycée Notre Dame de la Providence : Les élus ne donnent pas suite à la demande de subvention pour un séjour au ski.

Révision triennale du loyer de trois logements de la gendarmerie : **DEL 16-0105**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la nouvelle valeur locative calculée par les services fiscaux pour le loyer des trois logements de la caserne.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le montant du loyer fixé à 7 219.00 € (sept mille deux cent dix-neuf euros) à compter du 1^{er} février 2015.

Questions diverses :

- Devis de Mr Lebehot : Monsieur le Maire souhaite des renseignements complémentaires sur le devis pour l'éclairage du totem de la salle du Pays Hayland.
- Problème discipline : Afin d'éviter les problèmes de discipline sur les temps scolaire et périscolaire, des règlements de la cantine et du TAP seront diffusés aux familles.
- Voirie : Dans le cadre du programme voirie, il est signalé des imperfections sur certaines rues. L'entreprise chargée des travaux devra revoir les points concernés.

Pour extrait conforme.